

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID: 064-246400337-20230713-D2023_100-DE

Délibération n°2023-100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 13 juillet 2023)

<u>Date de convocation</u>: 26 juin 2023 Nombre de délégués en exercice: 33 Nombre de délégués présents: 23 Nombre de délégués votants: 30 Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 13 juillet 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

<u>Présents titulaires</u>: Mmes BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ.

Présents suppléants : M. CASAU, PINOUT.

<u>Absent(e)s ou excusé(e)s</u>: Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, et M. AUSSANT, DESSEIN, CASADEBAIG, MONGAUGE, CACHELOU.

Pouvoirs: M. AUSSANT à M. CASAUBON

Mme BERGES à M. MARTIN Mme GANTCH à Mme BARRAQUE M. MONGAUGE à Mme BLANCHET Mme MOURTEROT à M. ESQUER Mme CANDAU à M. BEROT-LARTIGUE M. CASADEBAIG à Mme CASSOU

Secrétaire de séance : M. LOUSTAU

<u>OBJET : RESSOURCES HUMAINES - ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL : ACQUISITION D'ABONNEMENTS AUPRES DE CLUBS SPORTIFS PROFESSIONNELS</u>

RAPPORTEUR: Jean-Paul CASAUBON, Président

Dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, il est proposé de renouveler l'acquisition de six abonnements auprès de clubs sportifs professionnels locaux évoluant en élite pour la saison sportive 2023/2024.

Pour rappel, l'objectif poursuivi par cette action étant, d'une part, d'améliorer l'environnement de travail et favoriser l'accès aux loisirs des agents, et, d'autre part, de renforcer la cohésion d'équipe au sein des services de la communauté de communes. La participation à ces manifestations sportives, en tant qu'activité de loisirs fédératrice, ayant vocation à favoriser la communication et les liens interpersonnels entre les agents des différents services de la communauté de communes.

Le président entendu,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel en renouvelant l'acquisition de six abonnements auprès de plusieurs clubs sportifs professionnels locaux évoluant en élite ;
- AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON